



vacance scolaire pour les vacances de Noël

Par **malilou30**, le **22/12/2018** à **18:48**

Bonjour j'aurai une question mon compagnon a ses enfants la moitié des vacances scolaires et ça commence le vendredi soir à 17h mais t'elles es la question quand es ce qu'il doit les ramener car c'est un sujet de dispute mon avocate me dit le vendredi elle le dimanche???,

PASSER DE BONNE FETE DE FIN D ANNÉE

Par **samsung**, le **22/12/2018** à **18:59**

bonjour,

LES VACANCES DE LA NOËL, LES DATES DES DROITS d' HÉBERGEMENT

Officiellement les vacances scolaires vont :

du vendredi (après la classe) 21 Décembre au lundi matin (8 h) 7 Janvier.

Soit 2 semaines + un week-end + la soirée de sortie des classes. *Donc les **non-gardiens d'es enfants**, « à défaut d'accord amiable » entre les parents, bénéficient :*

- si 1 ère moitié... du début des vacances au dimanche 30 Décembre au soir,
- si 2 ème moitié ... du samedi matin 29 Décembre à la fin des vacances.

Cordialement